

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/06/24/2021203299/justel>

Dossier numéro : 2021-06-24/22

Titre

24 JUIN 2021. - Arrêté du Gouvernement wallon portant approbation du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 08-07-2021 page : 68960

Entrée en vigueur : 08-07-2021

Table des matières

Art. 1-4, N

Texte

Article [1er](#). Le Gouvernement wallon approuve le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers figurant en annexe.

[Art. 2](#). L'arrêté du Gouvernement wallon du 24 septembre 1998 portant approbation du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers est abrogé.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 4](#). Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[Art. N](#).

(NOTE : pour le règlement d'ordre intérieur voir 2021-06-24/24)